

# Règlements du concours Papa Ultra joueur de Best Buy (le « concours ») 15 mai au 3 juin 2023

### **Comment participer**

- 1. Aucun achat requis.
- 2. Les participations seront admises du 15 mai 2023 à 0 h 01 HP au 3 juin 2023 à 23 h 59 HP (« la période du concours ») de la méthode suivante :
  - a. Publier une vidéo sur les réseaux sociaux en utilisant les mot-clics #BestBuyPapa ou #BestBuyFathersDay
  - b. Dans leur publication vidéo, les participants doivent proposer la candidature d'un père, d'une figure paternelle ou d'un équivalent comme participant au concours et expliquer pourquoi leur candidat devrait participer au concours. Les participants doivent obtenir le consentement exprès de leurs candidats pour les présenter dans la publication vidéo afin qu'il soit considéré comme un participant au concours.
  - c. Les publications ne peuvent être admissibles que si elles sont réalisées sur les plateformes suivantes :
    - i. Instagram
    - ii. Facebook
    - iii. TikTok
- 3. Seules les publications qui sont visibles publiquement par Best Buy seront considérées comme une participation. Limite d'une participation par personne. Les participants qui participent plus d'une fois pourraient être disqualifiés. Les participations frauduleuses sont interdites et seront déclarées non valables.

### **Participants admissibles**

- 4. Le concours s'adresse aux résidants du Canada, y compris ceux du Québec, qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence avant la fin de la période du concours. Dans le cas d'un participant mineur, un parent ou tuteur légal de l'âge de la majorité dans sa province de résidence à la date de clôture du concours doit indiquer qu'il accepte le règlement du concours pour que le participant soit admissible. Dans ce cas, le prix sera accordé au parent ou tuteur légal en question. Les candidats seront considérés comme des participants au concours.
- 5. Les participants et les candidats ne peuvent pas être des employés de Magasins Best Buy Ltée. (« Best Buy »), ses sociétés mères, ses filiales et ses sociétés affiliées, leurs agences de promotion et de publicité, ou leurs autres représentants ou mandataires. Toutefois, les candidatures peuvent être présentées par les employés des parties susmentionnées.
- 6. S'ils sont sélectionnés comme finalistes, les participants doivent être disponibles pour participer à une compétition de jeux vidéo de Best Buy le 10 juin 2023, qui aura lieu dans un magasin Best Buy le plus proche du finaliste.

### Les prix

7. Il y a un (1) grand prix à gagner:

- a. Un (1) séjour pour le gagnant du grand prix et un (1) invité à l'hôtel Soho 318 Wellington St W, Toronto (Ontario). Dates du séjour 16 au 18 juin 2023 Si le gagnant habite à plus de 150 km de Toronto en Ontario, Best Buy fournira un transport aérien aller-retour en classe économique (à partir d'un grand aéroport canadien le plus près du domicile du gagnant) pour le gagnant et son invité ou, si le gagnant habite à moins de 150 km de Toronto, en Ontario, Best Buy fournira 150 \$ sous une forme déterminée par Best Buy pour couvrir les frais de transport terrestre à l'hôtel Soho; et une (1) chambre d'hôtel standard pour deux (2) nuits du 16 juin 2023 au 18 juin 2023. Valeur de détail approximative de 4290 \$. La valeur réelle dépend de la ville, de la date et de l'heure du départ; et
- b. Une (1) console PlayStation 5 (649,99 \$), un (1) ensemble PlayStation VR2 (749,99 \$), un (1) haut-parleur sans fil Bluetooth étanche SRS-XE200 de Sony (179,99 \$), une (1) paire d'écouteurs sans fil autonomes à suppression du bruit LinkBuds S de Sony (299,99 \$) et un (1) appareil photo instantané Instax Mini 12 de Fujifilm (99,99 \$).
- 8. Quatre (4) prix de deuxième place sont à gagner :
  - a. Une (1) de quatre (4) consoles PlayStation 5 (649,99 \$) et un (1) de quatre (4) ensembles PlayStation VR2 (749,99 \$).
- 9. Les prix seront gérés par Best Buy. Tous les détails des prix décrits ci-dessus peuvent changer sans préavis à la seule discrétion de Best Buy.
- 10. Toutes les autres dépenses qui ne sont pas mentionnées dans la présente sont à la charge du gagnant.
- 11. Les prix sont assujettis aux restrictions suivantes :
  - a. Chaque prix est non transférable, non échangeable et non monnayable;
  - b. Chaque prix doit être accepté dans l'état où il est attribué et ne peut être vendu, transféré et aucun de ses prix ne peut être converti en argent comptant
  - c. Best Buy se réserve le droit, à sa seule discrétion, de changer tout prix pour un autre de valeur égale au détail, dans le cas où le prix ne serait pas disponible.

## Tirage au sort

- 12. Les gagnants seront tirés au sort parmi toutes les participations admissibles soumises durant la période du concours, et selon les dispositions énoncées dans le règlement du concours. Les tirages au sort seront effectués le 4 juin 2023 à 11h HP.
- 13. Après les tirages au sort, les cinq (5) participants sélectionnés seront informés par message direct du compte Instagram, Facebook ou TikTok officiel de Best Buy Canada. Les cinq (5) finalistes seront invités à participer à une compétition de jeux vidéo qui aura lieu le 10 juin 2023 au magasin Best Buy le plus près du finaliste pour déterminer le gagnant du grand prix. La compétition et le gagnant du grand prix seront déterminés par le finaliste qui termine une course dans Gran Turismo 7 avec le meilleur temps, tel que déterminé à la seule discrétion de Best Buy. Pour gagner, les candidats sélectionnés doivent :
  - a. répondre à l'avis de confirmation du prix sur les réseaux sociaux dans les vingt-quatre (24) heures suivant la transmission, confirmant le magasin Best Buy le plus proche du participant pour récupérer le prix et participer à la compétition de jeu;
  - b. se rendre au magasin Best Buy le 10 juin 2023 et participer à la compétition de jeux vidéo;
  - c. répondre correctement et sans aide à une question d'arithmétique réglementaire dans un délai prescrit; et
  - d. signer une déclaration à Best Buy dans un délai de 5 jours suivant la réception du Formulaire d'acceptation et d'accusé de réception du prix, indiquant qu'il/elle :
    - i. a lu et compris le règlement du concours et s'engage à le respecter;

- ii. exonère Best Buy et ses sociétés mères et filiales, sociétés affiliées respectives, de même que tous leurs dirigeants, administrateurs, employés et mandataires (collectivement : les « parties exonérées ») de toute responsabilité; et
- iii. consent, sans aucune compensation, à ce que son nom, son adresse, sa photographie, son portrait, sa voix ou ses déclarations, ou la pièce gagnante soient utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles par Best Buy ou pour le compte de l'entreprise.
- 14. Si les gagnants sélectionnés ne se conforment pas aux dispositions du paragraphe 13, le prix leur sera automatiquement retiré, et un autre concurrent sera désigné par tirage au sort.
- 15. Chaque compagnon de voyage doit également signer et retourner une décharge avant l'émission des billets de voyage. Toutes les versions et engagements énoncés dans le présent règlement du concours doivent être signés et entrepris par le parent ou le tuteur légal de tout compagnon de voyage mineur, au nom de lui-même et du mineur; et le mineur doit être accompagné par son parent ou son tuteur légal en tout temps pendant le voyage. Si le gagnant potentiel du grand prix ne retourne pas les documents dans les délais prescrits ou n'accepte pas le prix, ou si le gagnant potentiel du grand prix n'est pas admissible ou n'est pas conforme au présent règlement, le grand prix sera annulé et remis à un autre gagnant, si le temps le permet et à la seule discrétion de Microsoft.
- 16. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

### Consentement à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels

- 17. En s'inscrivant au concours, les participants consentent à ce que Best Buy conserve, utilise et divulgue les renseignements personnels figurant sur leur participation pour l'administration du concours. La politique de confidentialité de Best Buy est accessible sur www.bestbuy.ca/privacy.
- 18. Les participants qui indiquent qu'ils désirent s'abonner au bulletin électronique de Best Buy consentent en outre à ce que Best Buy recueille, utilise et diffuse leurs renseignements personnels (y compris leur adresse de courriel) pour l'envoi du bulletin électronique. Le fait de s'inscrire au bulletin électronique n'influence en rien les chances de gagner.

## Avis d'exonération et de non-responsabilité

- 19. Les parties déchargées ne peuvent en aucun cas être tenues responsables envers le participant au Concours ou envers toute autre personne à l'égard de :
  - a. toute participation au concours erronée, perdue, endommagée, tardive, incomplète, égarée, supprimée, défectueuse ou modifiée, quelle qu'en soit la cause;
  - b. la non-réception, par la personne sélectionnée, de l'avis de confirmation du prix par courriel, quelle qu'en soit la cause;
  - c. tout changement d'adresse de courriel ou d'affectation d'adresse après l'envoi des bulletins de participation au concours;
  - d. toute défaillance ou erreur liée au matériel informatique, à la connexion Internet, à la ligne téléphonique ou de nature technique, quelle qu'en soit la cause; ou
  - e. tout dommage ou toute perte, notamment : perte de jouissance, de production, de profits (prévus ou non) et de marchés, pertes financières, pertes ou dommages particuliers, indirects ou consécutifs, dommages-intérêts punitifs liés à un contrat, à une faute civile ou à tout autre principe de droit ou d'équité, et liés de près ou de loin au concours, à la participation au concours, aux prix du concours ou à l'utilisation du site Web <a href="www.bestbuycanada.ca">www.bestbuycanada.ca</a> (notamment le téléchargement de tout matériel de ce site), quelle qu'en soit la cause, y compris toute négligence de la part de Best Buy ou de quelque autre personne dont Best Buy est responsable, même si Best Buy a été avisée de la possibilité de la perte ou du dommage en question. Les Parties déchargées sont dégagées de toute responsabilité pour toute réclamation ou poursuite en cas de perte, de blessure ou de dommage y compris, sans s'y limiter

(mais sujet à l'effet de la loi), de blessures ou de la mort de tout participant au concours ou de leur invité, ou de tout dommage à la propriété dus en tout ou en partie, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, notamment par l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix, ou à la participation à ce concours.

#### **Questions connexes**

- 20. Si, pour un motif quelconque, le concours ne peut se dérouler comme prévu par Best Buy, en raison, entre autres, de virus ou de bogue informatiques, de manipulation, d'intervention non autorisée, de fraude, d'anomalie technique ou de toute autre mesure entraînant la corruption de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou de la bonne conduite du concours, Best Buy pourrait, à son gré, disqualifier le participant responsable de tels agissements, et pourrait annuler, mettre fin, modifier ou suspendre le concours.
- 21. MISE EN GARDE: TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE D'ENDOMMAGER UN SITE WEB OU D'ENTRAVER LE DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE CRIMINELLE ET CIVILE, ET BEST BUY SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET/OU UN REDRESSEMENT À TOUTE PERSONNE RESPONSABLE, DANS TOUTE LA MESURE POSSIBLE PERMISE PAR LA LOI.
- 22. Tous les frais de déplacement non prévus aux présentes, y compris le transport terrestre, les frais de bagages, les repas, les frais de service, les frais d'installation, les pourboires, les frais accessoires d'hôtel et les dépenses personnelles sont la responsabilité exclusive du gagnant du grand prix. Les déplacements et l'hébergement sont sujets à changement et la disponibilité et des restrictions peuvent s'appliquer. Une fois le voyage réservé, tout changement apporté à la demande du gagnant du grand prix est à ses frais. Les déplacements doivent être réservés par Best Buy ou par leurs délégués. Le gagnant du grand prix et son compagnon de voyage doivent être en mesure d'obtenir tous les documents de voyage requis, y compris les visas applicables, nécessaires pour se rendre en Ontario, avant le départ, et sont responsables de l'obtention de ces documents de voyage; ils doivent voyager aux dates spécifiées par Best Buy, qui peuvent être modifiées; et ils doivent se conformer à toutes les exigences en matière de sécurité à l'aéroport et sur le site; sans quoi, le prix sera annulé dans son intégralité et pourra être attribué à un autre gagnant, à l'entière discrétion de Best Buy et en fonction du temps disponible. Si le gagnant du grand prix ou son compagnon de voyage adopte un comportement qui (selon Best Buy ou tout fournisseur de prix, à leur seule discrétion) est odieux, inapproprié, menaçant, illégal ou qui vise à importuner, abuser, menacer ou harceler toute autre personne, Best Buy ou l'établissement concerné se réserve le droit de disqualifier le gagnant du grand prix et de lui retirer son prix. Si le gagnant du grand prix et son compagnon de voyage ne peuvent pas voyager dans les délais impartis, le prix sera annulé. Si l'un des événements ou activités susmentionnés est retardé, reporté ou annulé pour quelque raison que ce soit, les portions de voyage du prix constitueront la pleine satisfaction de l'obligation du prix de Best Buy envers le gagnant du grand prix et aucune compensation de remplacement ou supplémentaire ne sera accordée. Toute partie non utilisée de ce prix restera la propriété de Best Buy. Le prix ne peut pas être transféré.
- 23. Si un avis de confirmation de prix ou un prix est retourné parce qu'il ne peut être livré à son destinataire, ou si le gagnant est jugé inadmissible ou ne respecte pas le présent règlement, ce gagnant sera disqualifié et le prix pourra être remis à un autre gagnant dans le cadre d'un tirage au sort distinct.
- 24. Les décisions prises par les juges du concours à l'égard de tout aspect du concours sont sans appel et exécutoires pour tous les participants.
- 25. La participation au concours constitue une acceptation des règlements du concours.
- 26. Best Buy se réserve le droit, à sa seule discrétion, de publier le nom, l'adresse, la photographie, le portrait, la voix ou les déclarations du gagnant sans qu'aucune compensation lui soit due.
- 27. Les prix sont décernés « tels quels », avec ou sans garantie, qu'elle soit explicite ou implicite de la part de Best Buy. Le gagnant reconnaît que Best Buy et toutes les autres entreprises affiliées à ce concours, ainsi

- que leurs agents n'offrent pas et ne sont pas responsables de quelque manière que ce soit de toute garantie, représentation, explicite ou implicite, en fait ou en droit, quant à la qualité, aux conditions, à la pertinence ou à la valeur marchande de tout aspect du prix offert, à l'exception que chaque prix en marchandise est assujetti à la garantie standard du fabricant (le cas échéant).
- 28. Le concours est assujetti à toute la législation fédérale, provinciale et municipale pertinente; il est nul là où la loi l'interdit. Best Buy peut, dans les cas où la loi l'exige, divulguer les renseignements personnels des participants au concours au gouvernement. Si une disposition du présent règlement est jugée invalide ou inopérante par un tribunal compétent, toutes les autres dispositions demeureront exécutoires.
- 29. Best Buy peut, dans les cas où la loi l'exige, divulguer les renseignements personnels des participants au concours au gouvernement.
- 30. Tout litige concernant le déroulement ou l'organisation de ce concours publicitaire peut être soumis par un résidant du Québec à la Régie des alcools, des courses et des jeux en vue d'un règlement. Tout litige concernant l'attribution d'un prix pourra être soumis à la Régie par un résident du Québec uniquement dans le but de permettre aux parties d'arriver à une entente.